

Vivre. Recycler. Contribuer.

« Parce qu'une image vaut mille mots, les photos du rapport annuel illustrent l'importance de préserver nos ressources naturelles. Voilà exactement l'objectif que vise l'ensemble des actions que nous avons déployées durant la dernière année. »

Dany Michaud, président-directeur général de RECYC-QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

3 - Message de la présidente du conseil d'administration

4 - Message du président-directeur général

5 - RECYC-QUÉBEC, c'est...

6 - Revue de l'année

16 - Gouvernance

31 - États financiers

54 - Développement durable

ACRONYMES

3RV RÉDUCTION À LA SOURCE, RÉEMPLOI, RECYCLAGE, VALORISATION / **ACV** ANALYSE DU CYCLE DE VIE / **CRM** CONTENANT À REMPLISSAGE MULTIPLE / **CRU** CONTENANT À REMPLISSAGE UNIQUE / **ÉPA** ÉQUIVALENT DE PNEUS AUTOMOBILES / **ICI** INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS / **GES** GAZ À EFFET DE SERRE / **GMR** GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **OGR** ORGANISME DE GESTION RECONNU / **PGMR** PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES / **REP** RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les données présentées dans le rapport annuel 2016-2017 sont en date de l'exercice clos le 31 mars 2017.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Karine
Joizil**



Je signe aujourd'hui avec beaucoup de fierté le rapport annuel de l'exercice 2016-2017 de RECYC-QUÉBEC.

Depuis un peu plus d'un an maintenant, j'ai l'immense privilège d'investir temps et expérience au sein d'une société d'État dont le mandat s'inscrit parfaitement dans l'avenir du Québec que nous souhaitons tous. Un Québec vert, un Québec durable pour notre génération et pour celles qui nous suivront.

Cette vision d'une société sans gaspillage guide d'ailleurs le processus d'orientation de la planification stratégique 2017-2022 entrepris au cours des derniers mois. En parallèle à l'ensemble des nombreux projets courants initiés et pilotés par RECYC-QUÉBEC, seule ou en collaboration avec des partenaires, cette réflexion essentielle est assurément un des exercices majeurs amorcés cette année.

Il est d'usage, dans les messages d'un rapport annuel, de remercier les membres du conseil d'administration, les gestionnaires et les employés. C'est avec un plaisir et une reconnaissance sincères que je souscris de nouveau cette année à cette tradition. Dévouement, créativité, esprit d'ouverture, d'initiative et de collaboration caractérisent le travail constant et, si je puis dire, la culture de RECYC-QUÉBEC, de son conseil, de toute son équipe et de ses partenaires. Cela se vérifie tous les jours, et le présent rapport annuel en témoigne d'ailleurs sans conteste.

Accompagner RECYC-QUÉBEC dans son mandat afin de contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux exige rigueur et conviction. De pair avec mes collègues du conseil, je m'engage, pour ma part, à poursuivre mon engagement avec la même ardeur.

M^e Karine Joizil

Présidente du conseil d'administration

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dany
Michaud



Je suis fier de vous présenter le rapport annuel 2016-2017 de RECYC-QUÉBEC, qui à la fois marque ma deuxième année de mandat et trace le portrait du dernier exercice en mettant l'accent sur nos principales réalisations, notre gouvernance, nos résultats financiers et l'état d'avancement de notre plan d'action de développement durable.

Aussi, dans le respect de notre mission et dans notre volonté constante de favoriser la réduction à la source, nous vous présentons pour une toute première fois le rapport annuel sous la forme d'un microsite, et, bien sûr comme à l'habitude, en format PDF.

Comme une image vaut mille mots, nous avons choisi d'illustrer le présent rapport annuel avec des photos qui reflètent toute l'importance de préserver nos ressources naturelles. C'est exactement à cela que l'équipe de RECYC-QUÉBEC dédie ses efforts au quotidien.

Année après année, avec la collaboration de nos partenaires, toute notre équipe analyse, informe, met en place, soutient, encourage et réalise des projets concrets dans un objectif bien précis : améliorer la performance environnementale du Québec. Chaque geste que nous posons poursuit cette volonté que nous avons de bâtir une société responsable, sans gaspillage et engagée dans la lutte aux changements climatiques.

Je joins sans réserve ma voix à celle de M^e Karine Joizil pour souligner le travail exemplaire de tous les gestionnaires et les employés de RECYC-QUÉBEC. Je salue également la collaboration et l'implication soutenues de nos partenaires. Enfin, je remercie sincèrement le conseil d'administration pour la confiance et l'appui accordés au cours de cette seconde année de mandat qui s'est poursuivie dans l'esprit de mon engagement initial.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Michaud'.

Dany Michaud
Président-directeur général

RECYC-QUÉBEC, C'EST :

MISSION

—
Amener le Québec à réduire, à réutiliser, à recycler et à valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques.

VISION

—
Devenir un partenaire déterminant d'un Québec sans gaspillage.

VALEURS

—
Respect
Intégrité
Collaboration
Responsabilité
Équité

Revue de l'année



REVUE DE L'ANNÉE

Soutien financier, pour l'avenir de tous les Québécois

RECYC-QUÉBEC offre du soutien financier, par des appels de propositions, pour que voient le jour des projets d'innovation ayant à cœur le respect de l'environnement.

RÉDUCTION À LA SOURCE

Plus de 2,8 M\$ ont été investis dans des entreprises du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Montréal pour la réalisation de huit projets porteurs.

Réduction du gaspillage alimentaire

Cette aide financière permet de réduire à la source les quantités d'aliments produits qui sont ensuite jetés. Parmi les indicateurs mesurant les retombées positives de ces projets :

- Quantité d'aliments qui n'ont pas été perdus ou gaspillés grâce au projet ;
- Bilan des coûts (économies réalisées ou valeur des denrées récupérées) ;
- GES non produits (évités).

Écogestion de chantiers de construction, rénovation et démolition

Ce programme a également soutenu la mise en place de projets d'écogestion de chantiers de construction, rénovation ou démolition. L'objectif de ces projets est de prévenir l'utilisation de matériaux neufs et le gaspillage, la perte, la dégradation ou le rejet de matériaux, et ce, à n'importe quelle étape du cycle de vie d'un bâtiment (conception, planification, distribution, construction ou entretien). Parmi les indicateurs mesurant les retombées positives de ces projets :

- Quantité de matériaux neufs évités ;
- Quantité de matériaux CRD détournés aux fins de réemploi ;
- Économies ou gains réalisés ;
- GES non produits (évités).



8
projets porteurs

+2,8 M\$
d'investissements dans des entreprises

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Soutien financier, pour l'avenir de tous les Québécois

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Plus de 2,3 M\$ ont été investis dans des entreprises du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie/Centre-du-Québec, de Montréal, de la Montérégie, de l'Outaouais et de Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de quatorze projets.

Ce programme vise à soutenir les industries, les commerces et les institutions (ICI) afin de favoriser des synergies sur leur territoire. Celles-ci leur permettent d'accroître leur performance en termes de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles, dans une approche d'économie circulaire, améliorant du même coup leur gestion des matières et favorisant l'application du principe des 3RV.

Concrètement, le soutien financier accordé a permis la réalisation d'activités de réseautage et la coordination de la démarche de symbiose industrielle sur les territoires desservis par ces organisations.

APPUI AU SECTEUR CRD

En février 2017, le gouvernement du Québec a annoncé un investissement de plus de 1 M\$ pour réduire l'élimination dans le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD). Ce financement vise à soutenir les entreprises œuvrant dans le secteur CRD afin de diminuer leur taux de rejet, réduisant ainsi la quantité de matériaux envoyée à l'élimination. Cette initiative a été rendue possible grâce au Fonds vert et plus particulièrement par l'entremise des redevances pour l'élimination des matières résiduelles et du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

RECYC-QUÉBEC travaille activement avec les différents acteurs de l'industrie afin qu'ils améliorent leurs pratiques et intègrent la réduction à la source, la réutilisation, le recyclage et la valorisation (3RV) dans leurs procédés pour prévenir le gaspillage.



14
projets réalisés

+2,3 M\$
d'investissements dans des entreprises

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Accompagnement municipal

RECYC-QUÉBEC a accompagné des municipalités au cours de l'année dans deux sphères d'activités précises :

RÉVISION DES PLANS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

La Loi sur la qualité de l'environnement oblige les municipalités régionales à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les dispositions de la Loi indiquent également le délai à l'intérieur duquel le PGMR doit être révisé, afin de tenir compte de l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire et de l'encadrement réglementaire et législatif qui y est inhérent. De 2013 à 2017, les municipalités régionales ont procédé à la toute première révision de leur PGMR. Dans le cadre de cet important exercice de planification régionale, RECYC-QUÉBEC a mis en place un service d'accompagnement en soutien aux municipalités régionales.

Ce service s'est modulé en trois volets, soit :

- 1- **Suivi du processus légal** par les municipalités régionales, avec la production de multiples modèles de résolutions, de règlements et d'échéanciers;
- 2- **Élaboration d'outils et de programmes**, tels qu'une infolettre mensuelle, des canevas de documents et de grilles d'analyse, et des outils d'élaboration d'inventaire des matières résiduelles;
- 3- **Service d'expertise en GMR**, ayant trait à différentes matières et filières de gestion (matières organiques, REP, consigne, etc.).

RECYC-QUÉBEC a réalisé **189 analyses de dossiers**, dont **34 projets préliminaires**, **79 projets de PGMR** et **76 PGMR**, en plus de développer **36 outils** et d'envoyer **28 infolettres à 800 inscrits**.

189

analyses de dossiers

36

outils développés

28

infolettres à 800 inscrits



FORMATION MUNICIPALE SUR LES LEVIERS FINANCIERS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RECYC-QUÉBEC s'est associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour développer une formation pratique sur les leviers financiers en gestion des matières résiduelles, afin de permettre aux élus municipaux de :

- Mieux distinguer les sources de financement;
- Comprendre les facteurs de performance;
- Identifier les éléments qui permettraient d'accroître leur performance.

Enfin, 15 formations ont été offertes dans différentes régions du Québec, regroupant 218 participants, dont la moitié était des élus municipaux (maires et conseillers).

15

formations

218

participants

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Présence avec les ICI du Québec

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE!

Ce programme se découpe en trois étapes et vise à reconnaître la capacité des industries, des commerces et des institutions (ICI) à implanter des mesures en matière de gestion des matières résiduelles.

Les industries, commerces et institutions (ICI) représentent les plus importants générateurs de matières résiduelles au Québec. RECYC-QUÉBEC s'efforce donc de célébrer leurs efforts quant à la bonne gestion de leurs matières résiduelles.

NIVEAU 1 - L'ENGAGEMENT nécessite l'engagement formel d'un décideur à implanter des mesures en GMR.

NIVEAU 2 - LA MISE EN ŒUVRE souligne l'élaboration et la concrétisation d'un plan d'action intégrant des mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières, ainsi que des initiatives d'information et de sensibilisation des parties prenantes de l'organisation.

NIVEAU 3 - LA PERFORMANCE exige la réalisation d'un audit afin d'établir le taux de valorisation des matières résiduelles. Notons que ce niveau exige d'avoir atteint un taux de mise en valeur minimum de 70 %. Selon le taux atteint, l'établissement se voit décerner un des trois échelons suivants :



Or :
taux de mise en valeur entre
90 % et 99 %



Argent :
taux de mise en valeur entre
80 % et 89 %



Bronze :
taux de mise en valeur entre
70 % et 79 %

En 2016, ce sont **371 ICI** qui ont atteint l'un ou l'autre des trois niveaux du programme :



40 entreprises
ont présenté des
taux de valorisation
de plus de

90%

TOURNÉE ICI ON RECYCLE! : UNE TOUCHE DE NOUVEAUTÉ!

RECYC-QUÉBEC a apporté une touche de nouveauté aux cérémonies de reconnaissance dans le but de souligner l'apport important des ICI à la performance environnementale du Québec. Sa tournée québécoise s'est répartie en sept rencontres dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Centre-du-Québec, Capitale-Nationale, Estrie, Laval-Lanaudières-Laurentides, Montérégie et Montréal.

Parmi les multiples innovations, notons que RECYC-QUÉBEC a remis aux établissements une attestation encadrée, faite de bois récupéré, de même qu'un tout nouveau trophée pour souligner la mention spéciale « Réduction à la source ». Cet objet d'art, fabriqué d'aluminium, de bois et d'acrylique provenant de matériaux réutilisés ou recyclés, illustre les 3R que sont la réduction à la source, le réemploi et le recyclage.



RÉDUCTION À LA SOURCE

Des mentions spéciales dans le cadre du programme de reconnaissance sont également décernées aux établissements attestés qui implantent une mesure de réduction à la source novatrice dans leur secteur d'activité.

Sept entreprises se méritent cette mention spéciale :

- **Créations Jade**, Ascot Corner, Estrie
- **Rockland**, Mont-Royal, Montréal
- **Coopérative d'alimentation saine La Manne**, Victoriaville, Centre-du-Québec
- **Héroux Devtek Inc. - Site de Laval**, Laval
- **E.I. DuPont Canada - Thetford Inc.**, Thetford Mines, Chaudière-Appalaches
- **Chic Alors!**, Québec, Capitale-Nationale
- **Pharmacie Sébastien Aubin et Nadine Lacasse**, La Pêche, Outaouais

Carrefour d'information et d'expertise

Plusieurs documents de références ont été publiés au cours de la dernière année.

BILAN 2015 DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Depuis maintenant 25 ans, RECYC-QUÉBEC publie le *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*. Ce document constitue le seul et unique portrait qui, tous les deux ans, présente la situation de cette industrie dans son ensemble, ce qui en fait un outil de référence et d'aide à la décision.

Afin que le Bilan 2015 soit encore plus exhaustif que les précédents, des données provenant des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et des écocentres ont été ajoutées.

De plus, trois sections distinctes, soit les *comportements et attitudes des générateurs*, les *systèmes de récupération* et les *matières*, ont été intégrées au [Bilan 2015](#) pour que sa lecture soit des plus compréhensibles. Toutes les données relatives à la performance des systèmes et des matières sont présentées à l'aide de faits saillants, d'explications, de graphiques et de tableaux.



CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL 2012-2016

Depuis 2006, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec procèdent à des études de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel. Ces études de caractérisation successives visent à tracer un portrait fidèle des habitudes des citoyens à l'égard de la gestion de leurs matières résiduelles à la maison et d'en étudier l'évolution.

Les données recueillies grâce à ces études servent notamment à mieux connaître la composition des matières collectées en bordure de rue par les municipalités (collectes des déchets, des matières recyclables et des matières organiques), ainsi que les taux de récupération par catégorie de matières.

L'étude de caractérisation des matières résiduelles du [secteur résidentiel 2015-2017](#) se différencie de celles des dernières années par sa méthodologie. Effectuées sur une seule année, les dernières caractérisations offraient un portrait instantané de la situation. La nouvelle approche s'étend sur une plus longue période, soit trois ans, et utilise une moyenne dite « mobile » qui permet de suivre l'évolution de la situation sous forme de tendance.



GUIDE TECHNIQUE SUR LA MISE EN VALEUR DU POLYSTYRÈNE POST-CONSUMMATION

RECYC-QUÉBEC a développé un [guide technique sur la mise en valeur du polystyrène post-consommation issu de la collecte sélective](#).

Ce guide dresse notamment un portrait :

- des technologies de tri, de conditionnement et de valorisation du polystyrène;
- du marché du recyclage du polystyrène;
- des résultats d'expériences qui ont été vécues ici et ailleurs.



AUTRES ÉTUDES →

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

AUTRES ÉTUDES

[Analyse des facteurs de participation à la collecte des matières organiques dans les multilogements](#)

Ce guide est un outil pour faciliter la tâche de l'implantation d'un programme de récupération des résidus alimentaires et autres résidus organiques au sein des multilogements.

[Guide d'accompagnement vers une optimisation des pratiques – Recyclage agricole des biosolides municipaux](#)

Ce guide vise à aider les gestionnaires de stations de traitement des eaux usées municipales à cerner les principaux aspects techniques, administratifs et logistiques liés au recyclage des biosolides, particulièrement en agriculture.

[Informations à l'intention des municipalités du Québec qui envisagent un bannissement des sacs d'emplètes à usage unique](#)

Afin d'accompagner les municipalités dans leur processus de réflexion, RECYC-QUÉBEC a élaboré un document d'information et a annoncé une analyse de cycle de vie sur les sacs d'emplètes.

[Meilleures pratiques d'appels d'offres pour la collecte et le traitement des résidus verts et alimentaires](#)

Ce document recense et propose les meilleures pratiques d'appels d'offres (pour les secteurs municipaux et les ICI) afin de favoriser une offre de services optimale en termes de coûts et de modalités de services et l'atteinte de haut niveau de performance de récupération et de recyclage des matières organiques.

[Portrait de l'état d'avancement des comportements des industries, commerces et institutions \(ICI\) au Québec en gestion des matières résiduelles](#)

RECYC-QUÉBEC a mené une étude portant sur l'état d'avancement des comportements des ICI en gestion des matières résiduelles.

[Rapport sur les utilisations de matières résiduelles fertilisantes en agriculture](#)

Ce rapport fait état de la situation actuelle quant aux utilisations de matières résiduelles fertilisantes dans le secteur de l'agriculture.

[Risques pour la santé associés à l'épandage de biosolides municipaux sur des terres agricoles](#)

Ce guide fait état des connaissances sur les risques pour la santé associés à l'épandage de biosolides municipaux sur des terres agricoles.

[Utilisation de matières organiques résiduelles pour la restauration de lieux dégradés et autres débouchés](#)

Ce rapport traite de l'utilisation de matières organiques pour la restauration de sites dégradés, tels que des sablières, des gravières, des carrières, des mines et des aires d'accumulation de résidus miniers ou de stériles, de bordures de routes, de lieux contaminés et de lieux d'enfouissement.

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Rayonnement

INFORMATION ET SENSIBILISATION

Au cours de la dernière année, RECYC-QUÉBEC a déployé de nombreux efforts de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens en mettant en place une campagne, comme celle visant la récupération des matières recyclables au moyen de la collecte sélective, déployée dans les journaux du Québec.

Des trucs et des astuces destinés aux citoyens ont aussi été publiés afin de les inciter à mieux gérer leurs matières résiduelles lors d'occasions ou d'événements spéciaux, comme la période des Fêtes ou de déménagement en juillet.

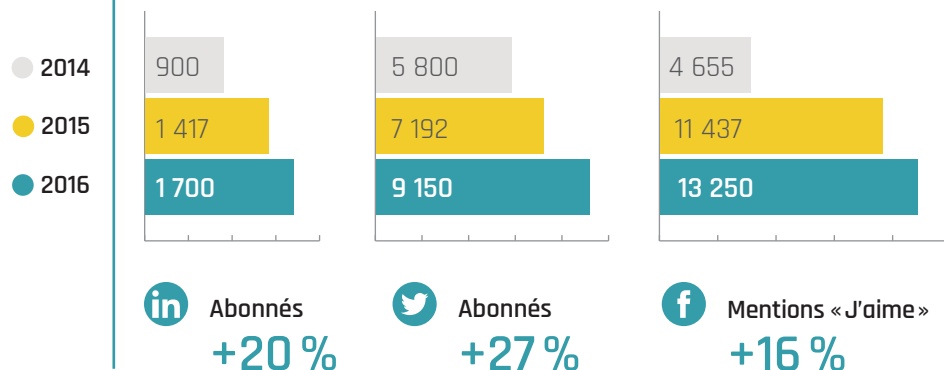
200 000
visites sur le
site Internet

SITE INTERNET ET RETOMBÉES MÉDIATIQUES

Avec ses 200 000 visites, le site a sans conteste connu une année record. De plus, les retombées médiatiques (les articles positifs) et les articles mentionnant RECYC-QUÉBEC ont augmenté de façon substantielle.

MÉDIAS SOCIAUX

Tous ces efforts ont permis d'atteindre les résultats suivants :



PARTENARIATS

RECYC-QUÉBEC a également offert un appui financier, soit une somme totalisant **222 705 \$**, à plusieurs événements ayant lieu aux quatre coins du Québec, tels que des Colloques sur la gestion des matières résiduelles, le Réseau des femmes en environnement et le Mondial des Cultures de Drummondville, afin de les faire rayonner.

ESCOUADE RECYC-QUÉBEC

C'est également en déployant une escouade sur les lieux des Fêtes nationales de Québec et de Montréal, et de la Coupe Rogers présentée par Banque Nationale, que RECYC-QUÉBEC a été en mesure de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion des matières lors d'événements hors foyer.

REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Programmes

PROGRAMME DES PNEUS HORS D'USAGE

Le Québec est la province canadienne la plus performante sur le plan économique dans le domaine de la gestion des pneus hors d'usage.

Elle est aussi l'une des plus avancées technologiquement, puisque **83 %** de tous les pneus récupérés par le programme sont acheminés au recyclage et **17 %**, à la valorisation énergétique (les pneus servent alors de carburant alternatif). Cela représente donc **100 %** de tous les pneus.

En grande majorité, les pneus sont envoyés à des recycleurs québécois pour être transformés en une panoplie de produits : tapis de dynamitage, tapis d'étable ou d'usine, sous-tapis, revêtements de sol, surfaces sportives, et plus encore.



83 %
acheminés au recyclage
+
17 %
valorisation énergétique

Total
100 %
des pneus

Quantité de
pneus récupérés
et recyclés

7 937 419

2014

8 747 848

2015

8 780 292

2016

CONSIGNATION

RECYC-QUÉBEC gère le programme de consignation des contenants de bière et de boissons gazeuses à remplissage unique. Le programme consiste, pour les embouteilleurs, les brasseurs, les détaillants et les consommateurs de bière et de boissons gazeuses, à percevoir ou à payer une consigne sur les contenants à remplissage unique, retournés vides, et à les récupérer.

- Depuis trois ans, le taux combiné de récupération des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses dépasse les **70 %**.
- Pour sa part, le taux de récupération des contenants à remplissage multiple (CRM) se maintient de façon constante, soit à **98 %** depuis dix ans.



70 %
Depuis 3 ans

TAUX DE RÉCUPÉRATION

98 %
Depuis 10 ans



REVUE DE L'ANNÉE (suite)

Responsabilité élargie des producteurs

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent des produits sur le marché québécois sont responsables de la gestion en fin de vie de ces produits.

La mise en œuvre des programmes de récupération et de valorisation par les organismes et entreprises individuelles incluant l'implantation d'une structure permanente de récupération à l'échelle provinciale et comportant près de 8 500 points de dépôt ainsi que de nombreux événements de collecte ponctuelle a permis la récupération de 96 675 tonnes de janvier à décembre 2016, tous produits confondus.

QUELQUES FAITS SAILLANTS

- Douze programmes de récupération et de valorisation : cinq collectifs (OGR) et sept individuels ;
- Cinq grandes catégories de produits visés soit les huiles, antigels, filtres et contenants, les lampes au mercure, la peinture et ses contenants, les piles et batteries et les produits électroniques ;
- Près de **8 500 points de dépôt** pour la récupération au Québec ;
- **96 675 tonnes** récupérées tous produits confondus ;
- Une croissance de 1,2 % par rapport à 2015, et de **7,3 %** depuis 2013.



Huiles usagées
(incluant leurs contenants et leurs filtres)
Antigels et liquides de refroidissement,
(incluant leurs contenants et leurs filtres)
Nettoyants à freins
Contenants



**Lampes
au mercure**



Peintures
(incluant les aérosols
et les contenants)



Piles
(rechargeables et
non rechargeables)



Produits électroniques
(ordinateurs et périphériques,
portables, écrans, cellulaires, téléviseurs,
équipement audio et vidéo, etc.)

Gouvernance



GOVERNANCE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le conseil d'administration est composé de neuf membres nommés par le gouvernement du Québec, dont la présidente du conseil et le président-directeur général. Les administrateurs sont désignés pour un mandat d'au plus quatre ans et la présidente du conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil exercent leur fonction à temps partiel et à titre gracieux. Au courant de l'année 2016-2017, le gouvernement a procédé à la nomination de madame Karine Joizil à titre de présidente du conseil d'administration, de mesdames Julie Lemieux et Marjorie Michel (en avril 2016) et à la nomination de madame Jeanne Hardy (en novembre 2016).

MANDAT

Le conseil administre les affaires de la Société en conformité avec la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage, la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et diverses autres lois applicables. Le conseil a notamment pour fonction de déterminer les grandes orientations de la Société, d'approuver le plan stratégique, le budget annuel d'exploitation, les états financiers et le rapport annuel d'activités de la Société, en plus de nommer ses dirigeants. Il veille au respect des règles énoncées dans le code de déontologie des administrateurs. Dans l'accomplissement de son rôle, le conseil confie des mandats particuliers à trois comités statutaires qui le soutiennent, le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de vérification et le comité des ressources humaines, et aux comités ad hoc qu'il crée au besoin. À la suite de chaque réunion, les présidents des comités font rapport au conseil de leurs activités. Le conseil convient annuellement d'un calendrier de réunions. Au cours de l'année 2016-2017, le conseil d'administration a tenu huit séances régulières et quatre spéciales et ses comités vingt et une réunions.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le comité a pour fonction de s'assurer que la Société adopte et respecte les meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique. Il voit à ce que soient élaborés ou mis à jour les règles de gouvernance de la Société, les codes de déontologie applicables aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés, les profils de compétences et d'expérience des

administrateurs, les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du conseil, ainsi que le programme d'accueil et de formation continue des membres. Il effectue l'évaluation du conseil, veille au respect des règles énoncées dans le code d'éthique et de déontologie des administrateurs, qui découlent notamment du Règlement sur l'éthique

et la déontologie des administrateurs. Le comité est présidé par monsieur Michel Giroux, vice-président du conseil d'administration. Il s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année financière. Le président-directeur général et la secrétaire du conseil peuvent assister aux réunions.

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification a pour fonction de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière de la Société et d'en faire la recommandation au conseil pour approbation. Il s'assure donc que les pratiques comptables sont conformes et efficaces. Le comité supervise la planification des activités de vérification interne et veille à l'optimisation des contrôles et des ressources, notamment en ce qui a trait au financement des programmes gérés par la Société, et s'assure que les mécanismes de contrôle sont adéquats. Au courant de l'année, il a recommandé une nouvelle présentation des résultats financiers et

une nouvelle méthode de calcul pour la ventilation des charges indirectes au conseil d'administration. En plus, il a rencontré l'auditeur externe de la Société, le Vérificateur général du Québec, aux fins de la planification de l'audit annuel et de la réception des résultats de celui-ci. Il a aussi rencontré le vérificateur interne de la Société, a examiné le processus de gestion des risques ainsi que le plan de vérification interne et a pris connaissance des résultats des différents audits internes menés en cours d'année. Il a analysé puis recommandé l'adoption du budget annuel de l'exercice. Il a pris connaissance des responsabilités

de la Société par rapport aux mesures de contrôle des dépenses et des effectifs et s'est assuré du respect de ces obligations. Il effectue un suivi eu égard à la situation du portefeuille et la gestion contractuelle. Le comité est présidé par monsieur Michel Delisle. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, le comité de vérification a tenu sept réunions. Le président-directeur général, le vice-président administration et finances, le directeur gestion financière et ressources matérielles, le vérificateur interne et la secrétaire du conseil peuvent assister aux rencontres du comité de vérification.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Le comité est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés. Au courant de l'année 2016-2017, le comité a contribué à la nomination des dirigeants, a fait un suivi des dossiers traitant des ressources humaines, a examiné la rémunération globale des employés, a adopté une demande de mandat pour dépôt au Conseil du trésor pour le renouvellement de

la convention collective, conformément à la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs publics et parapublics, a suivi les indicateurs de performance en matière de ressources humaines et s'est assuré de la révision et mise à jour des politiques de ressources humaines. Le comité des ressources humaines a échangé et suivi les démarches en vue de la transformation organisationnelle et culturelle. Il a élaboré les

attentes à l'endroit du président-directeur général et concouru à l'évaluation de sa contribution. Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à six reprises afin d'exercer son rôle de conseil, d'échange et de recommandation. Le président-directeur général, la directrice développement organisationnel et ressources humaines et la secrétaire du conseil peuvent assister aux rencontres du comité de ressources humaines.

COMITÉ AD HOC DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Considérant que la planification stratégique de la Société termine en 2017, le conseil d'administration a créé un comité ad hoc dont le mandat consiste à approfondir la réflexion stratégique, à s'assurer de l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique et

à proposer au conseil d'administration des orientations pour ledit plan. Les membres du comité se sont penchés sur les enjeux, la mission, la vision, les orientations, objectifs et indicateurs de la planification stratégique de la Société, et en a fait la recommandation au conseil.

Le comité est présidé par madame Monique Laberge. Il s'est réuni à trois reprises au courant de l'année financière. Le président-directeur général, les vice-présidents et la secrétaire du conseil peuvent assister aux rencontres du comité de planification stratégique.

AUDIT EXTERNE ET INDÉPENDANCE DES AUDITEURS

Les travaux d'audit externe de RECYC-QUÉBEC sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la Société. Son indépendance est encadrée par la *Loi sur le vérificateur général*.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

LÉGENDE ● Nombre de rencontres ● Présences

ADMINISTRATEURS	CONSEIL		COMITÉ DU CONSEIL							
			Comité de vérification		Comité de gouvernance et d'éthique		Comité des ressources humaines		Comité ad hoc de planification stratégique	
Nombre de réunions	12 (8 régulières et 4 spéciales)		7		5		6		3	
KARINE JOIZIL* - présidente du conseil	11	11								
JOSÉE DUPLESSIS* - présidente sortante	1	1								
MICHEL DELISLE	12	11	7	7	5	5			3	2
SYLVAIN DORAIS	12	8					6	3		
MICHEL GIROUX - vice-président	12	11			5	5				
CLAUDIA GOULET	12	9	7	6						
JEANNE HARDY*	7	6	2	2						
MONIQUE LABERGE	12	12			5	5	6	6	3	3
JULIE LEMIEUX*	11	9			3	3			2	1
DANY MICHAUD	12	12								
MARJORIE MICHEL*	11	8					3	2	2	2
VALÉRIE RACINE	12	12					6	5	3	3
YANNICK VAILLANCOURT*	5	5	4	4					1	1

* Début ou fin de mandat en cours d'année.

Madame Karine Joizil a été nommée présidente du conseil d'administration le 20 avril 2016 par le décret gouvernemental numéro 322-2016.

Mesdames Julie Lemieux et Marjorie Michel ont été nommées membres indépendantes le 20 avril 2016 par le décret gouvernemental numéro 322-2016.

Madame Jeanne Hady a été nommée membre indépendante le 12 octobre 2016 par le décret gouvernemental numéro 880-2016.

Le mandat de madame Josée Duplessis, présidente du conseil, a pris fin le 20 avril 2016.

Le mandat de monsieur Yanick Vaillancourt, membre indépendant, a pris fin le 12 octobre 2016.

À l'exception du titulaire du poste de président-directeur général, monsieur Dany Michaud, qui exerce ses fonctions à temps plein pour la Société, les autres administrateurs, tous identifiés comme membres indépendants, siègent au conseil et à ses différents comités à titre gracieux. Les membres ont droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leur fonction.

SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AUX CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS

Pour l'exercice 2016-2017

NOMS	SALAIRES ANNUELS DE BASE ⁽¹⁾	AUTRES AVANTAGES ⁽²⁾
DANY MICHAUD	180 911 \$	3 686 \$
MARIE CLOUTIER	134 295 \$	4 768 \$
SONIA GAGNÉ	127 926 \$	2 317 \$
ALAIN PICARD	124 000 \$	4 273 \$
MARIE TARDIF	109 741 \$	1 728 \$

⁽¹⁾ Salaire de base du poste occupé au 31 mars 2017.

⁽²⁾ Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance, aux cotisations professionnelles, aux stationnements et aux autres avantages.

CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M^e KARINE JOIZIL

- **Présidente du conseil**
- **Nomination au conseil : 20 avril 2016**
- **Échéance de mandat : 19 avril 2021**
- **Membre du comité ad hoc de planification stratégique**
- **Statut : Administratrice indépendante**

M^e Karine Joizil est membre du Barreau du Québec depuis 2001 et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en administration publique. Ses domaines de spécialité sont le droit public, le droit de la santé, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, le droit des sociétés et le droit commercial, la propriété intellectuelle et les recours collectifs. Elle a été à plusieurs reprises conférencière et chargée de cours à l'École du Barreau du Québec. Après avoir exercé au sein de grands cabinets de Montréal, elle s'est jointe au cabinet Lavery. Parallèlement, elle s'engage activement dans sa communauté. Elle a reçu le prix Jeune leader politiquement engagé de la Jeune chambre de commerce haïtienne, le prix de l'avocate de l'année dans la catégorie Litige civil et commercial de l'Association du Jeune Barreau de Montréal et elle a été en 2007 lauréate du Mois de l'histoire des Noirs. Elle est membre du conseil d'administration de Tangente.

DANY MICHAUD

- **Président-directeur général**
- **Nomination au conseil : 5 octobre 2015**
- **Échéance de mandat : 4 octobre 2020**

Spécialisé en gestion des opérations et de la production (GOP) et en ressources humaines, monsieur Dany Michaud est diplômé de HEC Montréal et titulaire d'une MBA de l'Université du Québec à Montréal. Il figure également parmi les Créateurs de valeurs de HEC Montréal pour ses réalisations exemplaires en développement durable.

Monsieur Michaud a acquis en quinze ans une solide expertise professionnelle dans le secteur agroalimentaire, notamment chez Crème glacée Lambert, Quimet-Tomasso Cordon Bleu inc. et Les Boulangeries Weston.

À la barre de Moisson Montréal de 2011 à 2015, monsieur Michaud a fait franchir une nouvelle étape à cette grande banque alimentaire en mettant l'accent sur l'amélioration continue des services à la communauté et le respect de l'environnement. Il y a notamment coordonné la mise à niveau des installations et des processus, mis sur pied des projets visant à réduire l'empreinte environnementale de l'organisation et créé plusieurs programmes de reconnaissance des employés.

RECYC-QUÉBEC bénéficie maintenant de sa vaste expérience en gestion de projets. Ses profondes valeurs environnementales et humaines favorisent la mise en place de solutions durables dans la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles. Monsieur Michaud est également membre du conseil d'administration de l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus.

CLAUDIA GOULET

CPA, CMA, LL. M. FISC., ASC

- **Nomination au conseil : 30 novembre 2011**
- **Échéance de mandat : 3 avril 2017**
- **Membre du comité de vérification**
- **Statut : Administratrice indépendante**

Madame Claudia Goulet est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec depuis 1995. Titulaire d'une maîtrise en fiscalité de HEC Montréal, elle a travaillé pendant 15 ans en entreprise et 6 ans en cabinet de comptables. Après avoir assumé la direction générale de l'entreprise familiale durant 2 ans, elle est devenue actionnaire de Combustion Expert Énergie dont elle dirige désormais le développement des affaires. Madame Goulet est membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec.



CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

M^e JEANNE HARDY

- **Nomination au conseil : 12 octobre 2016**
- **Échéance de mandat : 11 octobre 2020**
- **Membre du comité de vérification**
- **Statut : Administratrice indépendante**

M^e Jeanne Hardy est membre du Barreau du Québec et titulaire d'un diplôme d'études supérieures en common law. Après avoir dirigé un organisme sans but lucratif regroupant les plus grands festivals montréalais, elle s'est jointe à l'équipe d'Evenko, le plus important promoteur indépendant de spectacles au Canada. M^e Hardy analyse les diverses occasions d'affaires et participe à l'élaboration de plans d'affaires et d'orientations stratégiques pour l'entreprise. Elle a également joué un rôle dans l'obtention de la certification ISO 20121 pour les événements écoresponsables, décernée au Festival Musique et Arts Osheaga.

JULIE LEMIEUX

- **Nomination au conseil : 20 avril 2016**
- **Échéance de mandat : 19 avril 2020**
- **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- **Statut : Administratrice indépendante**

Madame Julie Lemieux, titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, est directrice générale de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé. Elle cumule une quinzaine d'années d'expérience dans le développement régional. Elle contribue à son milieu en mobilisant les forces vives afin d'élaborer des stratégies, des plans et des politiques concernant les enjeux de développement de son territoire. Depuis 2007, elle œuvre en faveur de l'intégration du développement durable dans son organisation et dans sa collectivité, tant auprès des entreprises et des organismes que de la MRC. Par ses fonctions et ses valeurs, elle s'implique dans différents conseils d'administration et comités, dont le conseil d'administration du Comité de revitalisation commerciale de Louiseville (CRCL), le comité VISION Maskinongé, le comité de développement durable de la MRC de Maskinongé et d'autres comités et tables de discussion qui favorisent la concertation régionale.

MARJORIE MICHEL

- **Nomination au conseil : 20 avril 2016**
- **Échéance de mandat : 19 avril 2019**
- **Membre du comité des ressources humaines**
- **Membre du comité ad hoc de planification stratégique**
- **Statut : Administratrice indépendante**

Madame Marjorie Michel, titulaire d'une maîtrise en psychologie sociale du travail et des organisations, a travaillé plus de 20 ans au sein d'organisations internationales, privées, politiques et communautaires, où elle a acquis une grande expérience en matière d'organisation et une expertise en relations et enjeux interculturels. En 2014, elle a créé son cabinet-conseil, MM Stratégies, spécialisé dans la mobilisation et l'organisation d'équipes et les stratégies politiques au sein des milieux de travail, œuvrant principalement auprès d'associations et d'organisations locales, nationales ou internationales. Depuis novembre 2016, elle est conseillère en matière de politiques auprès du ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social, chargée des dossiers des aînés et de l'assurance emploi. Elle est membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège Stanislas et de celui de l'organisme La perle retrouvée.



CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

MICHEL DELISLE, CPA, CA, MBA

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Président du comité de vérification
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Membre du comité ad hoc de planification stratégique
- Statut : Administrateur indépendant

Monsieur Michel Delisle est comptable agréé et titulaire d'une maîtrise de la London Business School. Il cumule plus d'une vingtaine d'années d'expérience dans les secteurs de la finance d'entreprise et de la gestion intégrée des risques. Cadre au sein de l'équipe de gestion d'une importante institution financière au Québec pendant 12 ans, monsieur Delisle possède une expérience professionnelle qui couvre le financement d'entreprises, l'encadrement des risques de crédit et opérationnels, la divulgation et la gouvernance financières, la gestion de projets et la planification stratégique. Pendant près de quatre ans chez Finance Montréal, il a œuvré à l'essor du secteur des services financiers au Québec et au développement des relations avec la Chine. Il est maintenant chef des finances du Groupe Point Zero Benisti. Il a aussi siégé à plusieurs conseils d'administration et demeure actif à ce titre auprès de la Fondation du Collège de Maisonneuve.

M^e MICHEL GIROUX

- Nomination au conseil : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Vice-président du conseil
- Président du comité de gouvernance et d'éthique
- Statut : Administrateur indépendant

M^e Michel Giroux, membre du Barreau du Québec depuis 1972, a exercé dans différents cabinets privés. Depuis le 1^{er} mai 2015, il est avocat à la retraite. Il a été médiateur civil et commercial et avocat-enquêteur dans le cadre de plaintes pour harcèlement en milieu de travail. M^e Giroux a été maire de la municipalité de Lac-Beauport, dans la région de la Capitale-Nationale, de 1987 à 2009, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier de 1994 à 2009 et membre du comité exécutif et du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec de 2004 à 2009. Au cours de sa carrière, il a occupé divers postes d'administrateur : administrateur et vice-président de la Fédération des municipalités du Québec, administrateur et secrétaire-trésorier de La Mutuelle des municipalités du Québec (2003-2009), et administrateur de la Société de la faune et des parcs du Québec, du Musée national des beaux-arts du Québec, de l'Orchestre symphonique de Québec et de la Caisse Desjardins des Laurentides. Il est aussi membre du comité d'assurance relevant du conseil d'administration de La Mutuelle des municipalités du Québec.

MONIQUE LABERGE

- Nomination au conseil : 16 janvier 2007
- Renouvellement : 29 mai 2013
- Échéance de mandat : 28 mai 2016
- Présidente du comité des ressources humaines
- Présidente du comité ad hoc de planification stratégique
- Membre du comité de gouvernance et d'éthique
- Statut : Administratrice indépendante

Madame Monique Laberge est retraitée de l'enseignement. Elle a d'abord exercé sa profession au sein de la Commission scolaire crie jusqu'en 1997, puis à la Commission scolaire de la Jonquière jusqu'à sa retraite. Elle est membre du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, du Réseau de l'action bénévole du Québec, de l'Organisme de bassin versant du Saguenay, du Regroupement régional de citoyens et citoyennes pour la sauvegarde de l'environnement et du Comité de bassin versant du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables.



CURRICULUM VITAE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (suite)

M^e SYLVAIN DORAIS

- **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- **Membre du comité des ressources humaines**
- **Statut : Administrateur indépendant**

M^e Sylvain Dorais, membre du Barreau du Québec, possède plus de quinze ans d'expérience en litige civil et commercial et en droit du travail, notamment comme négociateur patronal pour la conclusion de conventions collectives dans le secteur privé. Après avoir été clerk à la Cour d'appel du Québec et avocat dans un grand cabinet du centre-ville de Montréal, M^e Dorais a fondé son propre bureau en 2002 avant de se joindre à l'étude GWBR, en 2015, comme responsable du secteur litige. Il représente ses clients devant les tribunaux administratifs et judiciaires du Québec, mais encourage aussi la résolution hors cour des différends par de nombreuses participations à des séances de conciliation et de médiation. Il est diplômé en science politique de l'Université du Québec à Montréal (1993) et en droit de l'Université de Montréal (1996). Au cours de ses études, il a également été journaliste pour plusieurs publications et médias électroniques.

VALÉRIE RACINE, CRHA, MBA

- **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- **Échéance de mandat : 28 mai 2016**
- **Membre du comité des ressources humaines**
- **Membre du comité de planification stratégique**
- **Statut : Administratrice indépendante**

Provenant du domaine des ressources humaines, madame Valérie Racine se spécialise en stratégie organisationnelle depuis une quinzaine d'années. Elle a travaillé au sein d'organisations privées, parapubliques et communautaires et a effectué deux missions humanitaires à l'étranger. Conseillère stratégique auprès d'une grande institution financière, elle contribue à son essor par l'élaboration de positionnements, de stratégies et d'approches concernant des enjeux de transformation, notamment l'évolution de la gouvernance au sein d'une coopérative, et par la création d'une culture organisationnelle orientée vers l'expérience client. Elle a notamment été responsable des stratégies de développement des leaders (gestionnaires et administrateurs de sociétés) favorisant de nouvelles façons de penser et d'agir selon des modes d'apprentissage collectifs et innovateurs. Elle s'implique auprès de différents groupes souhaitant faire évoluer le monde du travail par la diversité et l'innovation. Madame Racine est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires.

YANICK VAILLANCOURT, ING., P. ENG

- **Nomination au conseil : 29 mai 2013**
- **Fin de mandat : 12 octobre 2016**
- **Membre du comité des ressources humaines jusqu'au 26 janvier 2016**
- **Membre du comité de vérification depuis le 26 janvier 2016**
- **Statut : Administrateur indépendant**

Monsieur Yanick Vaillancourt est ingénieur en pratique privée. Il possède une expérience de travail très diversifiée, au sein d'entreprises de toutes tailles, dans plusieurs secteurs d'activité. Diplômé en génie électrique et en gestion de l'ingénierie de l'Université de Sherbrooke, il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Il a amorcé sa carrière dans le secteur industriel où il a œuvré principalement comme agent de changement. Il en conserve encore aujourd'hui les réflexes d'innovation. Il a aussi été professeur aux niveaux collégial et universitaire et a travaillé en Afrique, au Gabon, et plus près d'ici, à New York. Il est aujourd'hui un éminent expert en génie électrique. Son champ d'exercice couvre les centres de données et autres bâtiments spécialisés, la sécurité des travaux d'électricité, les études, les expertises et la normalisation. Il exerce aussi ailleurs au Canada. À titre d'administrateur de sociétés, il a participé au développement ou au redressement de plusieurs associations, organismes, comités et entreprises, tant des OSBL que de sociétés publiques ou privées. Il est aussi membre fondateur de la section du Québec du Conseil du bâtiment durable du Canada, pour lequel il a siégé au conseil d'administration pendant deux ans.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Société québécoise de récupération et de recyclage respecte la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) à laquelle elle est assujettie.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, la Société a reçu vingt demandes d'accès à ses documents. La plupart des demandes ont été traitées dans le délai imparti par la Loi, sauf quatre d'entre elles, et aucune demande d'accommodement raisonnable visant à faciliter l'exercice du droit d'accès par une personne handicapée n'a été formulée. Huit demandes ont fait l'objet de refus, en vertu des articles 9, 23, 24, 37 et 40 de la Loi. Deux dossiers ont conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information; dans un cas, la demande de révision a été retirée, et dans l'autre, la procédure est encore en cours à ce jour.

Depuis le 1^{er} avril 2015, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Société rend accessibles sur son site Internet les documents transmis en réponse à une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents, sauf dans les cas d'exceptions prévues par le Règlement.

Entre autres documents, on y trouve également l'organigramme, les renseignements relatifs aux baux d'espaces occupés par RECYC-QUÉBEC, une description des services offerts incluant les différents programmes qu'elle administre, ainsi que des lois, règlements, codes de déontologie (des administrateurs et des employés de RECYC-QUÉBEC), directives et politiques. Plusieurs études et rapports produits par RECYC-QUÉBEC ou pour son compte et considérés comme d'intérêt public s'y trouvent également.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE

SECTION 1

Dans ce texte, le masculin englobe les deux genres et est utilisé pour alléger le texte.

DÉFINITIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou expressions suivantes signifient :
 - a) « administrateur » désigne une ou un membre du conseil d'administration de la Société, qu'elle ou qu'il exerce ou non une fonction à plein temps. Pour les fins du code, sont également considérés comme des administrateurs, le secrétaire général, les vice-présidents(es) et les cadres;
 - b) « association » désigne une association ou un regroupement de personnes, d'organismes ou d'entreprises, ayant un intérêt direct ou indirect dans le domaine de la récupération et du recyclage;
 - c) « conflits d'intérêts » désigne toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée plutôt que ceux de la Société, de même que toute situation susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Société;
 - d) « conseil » désigne le conseil d'administration de la Société;
 - e) « contrat » comprend un contrat ou une entente, conclu, en négociation ou projeté;
 - f) « entreprise » désigne toute forme d'unité économique de production de biens ou de services ou toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier;
 - g) « Loi » désigne la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, (L.R.Q., c. M-30), telle qu'amendée et modifiée à l'occasion;
 - h) « personne liée » désigne une personne unie à l'administrateur qui peut être :
 - I) soit un particulier uni par les liens du sang, de l'adoption, du mariage, de l'union civile ou d'une union de fait;
 - II) soit une personne morale et, selon le cas :
 - (i) une personne qui contrôle la personne morale, si celle-ci est contrôlée par une seule personne,
 - (ii) une personne qui est un membre d'un groupe lié qui contrôle la personne morale,
 - (iii) toute personne unie de la manière indiquée à l'alinéa I) à une personne décrite au sous-alinéa (i) ou (ii);
 - i) « Règlement » désigne le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (1998) (130 G.O. II, 3474), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - j) « Règlement de régie interne de la Société » désigne le Règlement de régie interne de la Société québécoise de récupération et de recyclage (1991) (123 G.O.II, 5595), tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - k) « Société » désigne RECYC-QUÉBEC (Société québécoise de récupération et de recyclage).
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste ou l'incitation à le poser.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

Dispositions générales

3. La Société a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.
4. Le présent code a pour objet d'établir les principes d'éthique et de déontologie de la Société. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs; elles les explicitent et les illustrent de façon indicative.
5. L'administrateur s'engage à collaborer avec le président du conseil et à se conformer aux avis qu'il peut être appelé à donner verbalement ou par écrit.

SECTION II

INTERPRÉTATION

6. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi et le Règlement, ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas, dans le respect du droit et de l'équité, de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.
7. Le code de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.
8. Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code de déontologie peut être soumise pour avis au secrétaire général de la Société. La demande et l'avis demeurent confidentiels.

SECTION III

PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Principes d'éthique

9. Pendant toute la durée de son mandat, l'administrateur doit agir avec prudence, diligence, honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la Société.
L'administrateur doit accomplir sa tâche avec efficacité, assiduité et dans le respect du droit et de l'équité.
Dans l'exécution de ses fonctions, l'administrateur fait bénéficier ses collègues et la Société des connaissances ou aptitudes qu'il a acquises au cours de sa carrière.
10. L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ou en cherchant à favoriser celui d'un tiers.
11. L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs, les partenaires de la Société ainsi qu'avec le gouvernement.
12. L'administrateur doit assurer et préserver la confidentialité des informations qu'il obtient dans l'exercice de ses fonctions d'administrateur; il doit s'assurer de la destruction de tout document confidentiel lorsque ce dernier n'est plus nécessaire à l'exécution de son mandat d'administrateur; il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une personne au détriment d'une autre quant aux liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

13. Par souci de transparence, les décisions du conseil sont publiques, sauf décision contraire de ce dernier pour des motifs sérieux. Par ailleurs, les délibérations, les positions défendues par les membres ainsi que les votes de ces derniers sont confidentiels. Toutefois, le vote d'un administrateur devient public lorsque ce dernier demande qu'il soit expressément mentionné au procès verbal.

Règles de déontologie

14. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt entre son intérêt personnel et ceux de la Société. Il doit éviter de se placer dans toute situation pouvant jeter un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses devoirs avec loyauté sans partage. Il doit dénoncer à la Société tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise, une fiducie ou une association. Il doit également dénoncer, dès qu'il en a connaissance, les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.
15. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans un projet, une entente, un contrat, une affaire ou un litige avec la Société, ou dont l'organisme, l'association ou l'entreprise qui est son employeur ou dont il fait partie a un tel intérêt, doit le dénoncer par écrit au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur une question débattue dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question, ainsi que s'abstenir de tenter d'influencer le vote des autres administrateurs. L'administrateur à temps plein ne peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, l'administrateur à temps plein ne contrevient pas au présent code si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
16. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. En outre, tout document identifié par le conseil ou par le secrétaire général comme étant confidentiel ne peut être transmis, communiqué ou son contenu divulgué à quiconque par l'administrateur sans une autorisation expresse du conseil.
17. L'administrateur ne peut accepter ni solliciter aucun cadeau, marque d'hospitalité, avantage ou bénéfice d'une personne ou entreprise en relation d'affaires avec la Société ou d'un tiers agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage ou bénéfice est destiné ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions ou de générer des attentes en ce sens.
18. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

SECTION IV

DIVULGATION

Définitions

19. La divulgation requise aux articles 14 et 15 se fait lors de la première réunion :
- au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude; ou
 - suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée à l'étude en acquiert un; ou
 - suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

20. Les articles 14, 15 et 21 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par une personne liée à l'administrateur.

21. L'administrateur doit remettre au président du conseil dans les 30 jours de sa nomination et le 31 mars de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'Annexe 2 et contenant les informations suivantes :

- a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
- b) le nom de toute entreprise dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif;
- c) le nom de toute association ou organisme dans lequel il exerce des fonctions, en précisant ces fonctions;
- d) les postes d'administrateurs qu'il occupe dans toute entreprise, société, corporation ou fiducie;
- e) les emplois qu'il occupe dans tout organisme, entreprise, société, corporation ou association. Malgré ce qui précède, l'administrateur est dispensé de fournir les informations qui entrent dans une des catégories prévues à l'article 23.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à e) du premier alinéa ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu. Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

22. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 15 et 21 au secrétaire général de la Société qui les conserve dans les dossiers corporatifs de la Société et en assure la confidentialité.

SECTION V

DISPENSES

Définitions

23. Le présent code ne s'applique pas :

- a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur ou le dirigeant en situation de conflit d'intérêts;
- b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
- c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
- d) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
- e) à la détention de titres émis ou garantis par un organisme ou une entreprise du gouvernement au sens de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01) à des conditions identiques pour tous.

CODE DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (suite)

SECTION VI

DISPOSITIONS FINALES

24. Dans les 30 jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit compléter et signer l'attestation reproduite à l'Annexe 1 du présent code; cette attestation, une fois complétée, est remise au président du conseil qui doit la remettre au secrétaire général de la Société pour fins de conservation.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les 30 jours de sa nomination.

25. Le présent code de déontologie entre en vigueur à compter de la séance qui suit celle de son adoption par le conseil d'administration de la Société.

Il n'a aucun effet rétroactif.

Sont donc visées les seules situations qui peuvent se présenter après l'adoption du présent code d'éthique et de déontologie.

26. Sauf consentement unanime des membres présents du conseil d'administration de la Société, toute proposition visant la modification du code de déontologie devra faire l'objet d'un avis et d'un dépôt à une réunion régulière du conseil d'administration précédant la réunion où elle sera débattue.

États financiers

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

De l'exercice clos le 31 mars 2017

« Ensemble, nous pouvons agir afin de permettre à nos enfants de vivre dans une société moderne, sobre en carbone et sans gaspillage. Par ses actions, RECYC-QUÉBEC contribue activement à concrétiser cette volonté. »

David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, présentés ci-joints, ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Dany Michaud
Président-directeur général



Alain Picard, CPA, CGA
Vice-président Administration - Finances
Montréal, le 7 septembre 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures

d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA
Vérificateur général adjoint
Montréal, le 7 septembre 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 Budget (note 22)	2017 Réel	2016 Réel
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Québec			
Droits spécifiques sur les pneus neufs	21 967 708 \$	25 352 641 \$	19 679 609 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	13 348 309	9 289 482	9 264 888
Consignation des contenants de boisson à remplissage unique (note 3)	4 997 268	6 001 545	7 199 337
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective	2 354 180	2 097 098	2 069 242
Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	410 000	125 656	218 424
Revenus de placements (note 4)	2 200 000	1 865 031	1 903 334
Autres revenus	180 000	44 528	127 332
	45 457 465	44 775 981	40 462 166
CHARGES (note 5)			
Programme des pneus hors d'usage	23 828 184	25 352 641	21 513 126
Gestion des matières résiduelles (note 6)	15 387 887	9 937 368	10 059 099
Systèmes de consignation des contenants de boisson	820 544	928 895	1 715 136
Programme municipal de collecte sélective	2 304 706	2 097 098	3 052 916
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	312 880	219 513	384 828
Développement et intelligence d'affaires	1 760 446	1 334 795	618 926
Autres charges	390 614	519 281	482 666
	44 805 261	40 389 591	37 826 697
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	652 204	4 386 390	2 635 469
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	56 316 338	56 316 338	53 680 869
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 16)	56 968 542 \$	60 702 728 \$	56 316 338 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2017

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 7)	12 045 922 \$	10 687 215 \$
Placements (note 8)	84 525 850	77 298 845
Créances à recevoir (note 9)	10 094 827	11 172 307
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	17 275 233	16 495 854
	123 941 832	115 654 221
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 11)	6 823 629	6 336 354
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson	4 029 712	2 751 794
Revenus reportés (note 12)	41 819 104	40 230 827
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson (note 13)	12 625 611	12 227 574
	65 298 056	61 546 549
ACTIFS FINANCIERS NETS	58 643 776	54 107 672
Immobilisations corporelles (note 14)	1 822 543	1 765 001
Charges payées d'avance	236 409	443 665
	2 058 952	2 208 666
EXCÉDENT CUMULÉ (NOTE 16)	60 702 728 \$	56 316 338 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 19)		
ÉVENTUALITÉS (NOTE 20)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



M^e Karine Joizil
Présidente



Michel Delisle, CPA, CA, MBA
Administrateur

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 Budget	2017 Réal	2016 Réal
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	652 204 \$	4 386 390 \$	2 635 469 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(631 800)	(660 286)	(688 348)
Amortissement des immobilisations corporelles	532 000	484 141	384 444
Perte (Gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles		118 431	(3 131)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		172	13 310
	(99 800)	(57 542)	(293 725)
Acquisition des charges payées d'avance		(236 409)	(443 665)
Utilisation des charges payées d'avance		443 665	149 463
	-	207 256	(294 202)
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	552 404	4 536 104	2 047 542
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54 107 672	54 107 672	52 060 130
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	54 660 076 \$	58 643 776 \$	54 107 672 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 Réel	2016 Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	4 386 390 \$	2 635 469 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Perte à la disposition de placements	615 597	711 062
Perte (Gain) à la disposition d'immobilisations corporelles	118 431	(3 131)
Amortissement des immobilisations corporelles	484 141	384 444
Revenus reportés	(27 449 739)	(21 788 851)
Ajustement des placements au taux d'intérêt effectif	220 887	(212 410)
	(21 624 293)	(18 273 417)
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 17)	31 706 603	15 404 801
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	10 082 310	(2 868 616)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements	(43 622 686)	(35 712 221)
Disposition de placements	35 559 197	34 667 417
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(8 063 489)	(1 044 804)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(660 286)	(688 348)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	172	13 310
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(660 114)	(675 038)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 358 707	(4 588 458)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 687 215	15 275 673
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 7)	12 045 922 \$	10 687 215 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 673 234 \$ (2016 : 2 440 562 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2017

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage, ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (RLRQ, chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, elle n'est donc pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire

La *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 10).

Les sommes affectées par ce rôle de fiduciaire qui ne sont pas incluses dans l'état de la situation financière de la Société sont présentées dans le tableau suivant :

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
À recevoir des organismes de financement agréés	140 536 000 \$	142 803 461 \$
PASSIFS		
Sommes dues aux organismes municipaux	140 536 000 \$	142 803 461 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, la constatation du droit spécifique des pneus neufs, la constatation des contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective, la répartition des charges entre les divers programmes et fonctions, la moins-value durable sur les placements et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation de contenants de boisson. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

Répartition des charges entre les divers programmes et fonctions

La Société administre plusieurs programmes et fonctions. Les programmes sont régis par les lois ou décrets gouvernementaux tandis que les fonctions regroupent les activités encadrées par des ententes avec des partenaires ou initiées par la Société en lien avec sa mission.

Les charges sont présentées par programmes et fonctions. La répartition des charges entre les divers programmes et fonctions est établie en imputant à chacun leurs charges directes et en ventilant les charges indirectes selon la clé de répartition.

Au cours des exercices précédents, la répartition des charges indirectes ne tenait compte que des heures du personnel imputées au programme ou à la fonction par rapport au total des heures imputées à l'ensemble des programmes et fonctions. Depuis le 1^{er} avril 2016, la Société utilise une nouvelle clé de répartition jugée mieux adaptée aux efforts consacrés à ses activités. Cette dernière représente la moyenne des quatre éléments suivants :

- Proportion des heures directes du personnel imputées au programme ou à la fonction par rapport au total des heures imputées à l'ensemble des programmes et fonctions ;
- Proportion des traitements et avantages sociaux associés au programme ou à la fonction par rapport au total des traitements et avantages sociaux de l'ensemble des programmes et fonctions ;
- Proportion des charges spécifiques imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total des charges spécifiques imputées à l'ensemble des programmes et fonctions ;
- Proportion des autres charges de fonctionnement imputées aux programmes ou à la fonction par rapport au total de ces dernières imputées à l'ensemble des programmes et fonctions.

La clé de répartition résultante est appliquée pour ventiler les charges indirectes.

Pour des fins comparatives, cette clé a été appliquée aux charges du budget ainsi qu'à celles de l'exercice précédent. Cette application n'a eu aucune incidence sur l'excédent budgété, sur l'excédent de l'exercice précédent et sur la situation financière de la Société.

La composition des charges indirectes ainsi que leur ventilation entre les programmes et les fonctions sont détaillées à la note 5.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou libellé en devise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements, les créances à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation à recevoir) et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus (à l'exception des dépôts sur contrat et des déductions à la source à payer) et les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

REVENUS

Transferts du gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec sont constatés lorsqu'ils sont autorisés et que la Société a satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Les transferts du gouvernement du Québec sont reportés lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les revenus reportés sont virés aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont remplies au poste de revenus du droit spécifique sur les pneus neufs.

Consignation des contenants de boisson à remplissage unique

Les revenus de la consignation des contenants de boisson à remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés à la consignation des contenants de boisson à remplissage unique représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de la collecte sélective

Les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatées au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus reportés liés aux contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Contributions des partenaires pour la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et autres revenus

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

CHARGES

Aides financières

Les aides financières liées aux programmes des pneus hors d'usage et à la politique de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les escomptes et les primes sur les titres sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée restante de chaque titre. Les ajustements liés aux escomptes et aux primes sont comptabilisés dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

PASSIFS

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant la fin de l'exercice et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignes et sur la moyenne quotidienne des consignes remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime d'encouragement de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont constatées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

3. CONSIGNATION DES CONTENANTS DE BOISSON À REMPLISSAGE UNIQUE

	2017	2016
Pénalités	2 730 307 \$	2 600 035 \$
Quote-part des excédents	1 643 450	1 174 956
Récupération des frais de gestion	475 670	660 847
Autres revenus de consignation	1 152 118	2 763 499
	6 001 545 \$	7 199 337 \$

4. REVENUS DE PLACEMENTS

	2017	2016
Intérêts sur placements	2 314 824 \$	2 583 165 \$
Perte sur la disposition de placements	(615 597)	(711 062)
Intérêts sur dépôts bancaires	165 804	31 231
	1 865 031 \$	1 903 334 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

5. CHARGES

Les charges directes et indirectes afférentes sont ventilées comme suit :

			2017	2016
	Charges directes	Charges indirectes		
Programme des pneus hors d'usage	23 268 820 \$	2 083 821 \$	25 352 641 \$	21 513 126 \$
Gestion des matières résiduelles	8 320 195	1 617 173	9 937 368	10 059 099
Systèmes de consignation des contenants de boisson	633 537	295 358	928 895	1 715 136
Programme municipal de collecte sélective	1 382 569	714 529	2 097 098	3 052 916
Récupération et valorisation de produits par les entreprises	139 529	79 984	219 513	384 828
Développement et intelligence d'affaires	872 225	462 570	1 334 795	618 926
Autres charges	370 416	148 865	519 281	482 666
	34 987 291 \$	5 402 300 \$	40 389 591 \$	37 826 697 \$

Les charges indirectes ventilées sont constituées des charges directement attribuables aux directions suivantes :

	2017	2016
Conseil d'administration	55 671 \$	34 969 \$
Présidence	489 085	342 917
Ressources humaines	647 647	773 989
Secrétariat et services juridiques	382 531	417 369
Communications	1 098 299	735 502
Vérification interne	27 452	140 610
Administration, finances et technologie de l'information	2 701 615	2 774 022
	5 402 300 \$	5 219 378 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

5. CHARGES (suite)

La nature des charges de la Société est la suivante :

	2017	2016
Traitements et avantages sociaux	7 144 456 \$	8 315 974 \$
Charges spécifiques de programmes et fonctions		
Frais de transport des pneus hors d'usage	13 993 361	13 500 813
Aides financières pour la transformation des pneus hors d'usage	7 219 018	4 860 835
Aides financières dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	6 162 759	5 923 433
Frais d'entreposage des pneus hors d'usage	833 940	-
Frais de perception du droit spécifique des pneus neufs	389 598	379 624
Remboursement de la consigne récupérée SAQ et BGE ¹	226 049	105 677
Autres charges de fonctionnement		
Services professionnels	1 512 182	1 594 344
Loyer et entretien des locaux	672 721	659 468
Frais de communications	581 807	1 218 851
Amortissements	484 141	384 444
Fournitures et services	599 530	430 548
Commandites	222 705	108 000
Frais de déplacements, de représentations et de réunions	173 864	178 614
Frais financiers et gestion de placements	173 460	166 072
	40 389 591 \$	37 826 697 \$

¹ SAQ (Société des alcools du Québec) et BGE (Boissons Gazeuses Environnement)

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

6. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2017	2016
Aides financières	7 617 413 \$	7 313 903 \$
Comité conjoint	773 561	762 925
Matières organiques	655 752	927 941
Planification et performance municipale	397 794	459 393
Bilan de la gestion des matières résiduelles	236 507	216 958
Réduction à la source	169 193	290 985
Comités externes	87 148	86 994
	9 937 368 \$	10 059 099 \$

7. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	3 379 318 \$	2 294 980 \$
Équivalents de trésorerie	8 666 604	8 392 235
	12 045 922 \$	10 687 215 \$

Les équivalents de trésorerie représentent des unités de fonds communs de placement et les taux de rendement ont varié de 0,93 % à 1,10 % (2016 : 1,01 % à 1,25 %).

8. PLACEMENTS

	2017	2016
Obligations municipales, provinciales, fédérales et corporatives, portant intérêt à des taux nominaux se situant entre 1,50 % et 5,50 % (2016 : 1,30 % et 5,50 %) et échéant à diverses dates jusqu'en novembre 2021	84 525 850 \$	77 298 845 \$

Au 31 mars 2017, la juste valeur des placements s'établit à 85 363 964 \$ (2016 : 78 070 161 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

9. CRÉANCES À RECEVOIR

	2017	2016
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	5 682 087 \$	6 547 360 \$
Régime de compensation de la collecte sélective	2 631 558	2 876 761
Taxes à la consommation à recevoir	931 441	934 673
Intérêts courus	651 190	622 909
Autres débiteurs	198 551	190 604
	10 094 827 \$	11 172 307 \$

10. TRANSFERTS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2017	2016
Droits spécifiques sur les pneus neufs	3 551 676 \$	3 321 983 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	13 723 557	13 173 871
	17 275 233 \$	16 495 854 \$

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2017	2016
Contributions non remboursables - programme des pneus	2 561 467 \$	2 581 786 \$
Fournisseurs et frais courus	2 946 108	2 105 244
Traitements	878 717	811 917
Déductions à la source à payer	399 587	799 657
Dépôts sur contrat	37 750	37 750
	6 823 629 \$	6 336 354 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

12. REVENUS REPORTÉS

				2017
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	32 886 012 \$	25 198 799 \$	(25 352 641) \$	32 732 170 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	1 314 685	951 208	-	2 265 893
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	6 030 130	2 888 009	(2 097 098)	6 821 041
	40 230 827 \$	29 038 016 \$	(27 449 739) \$	41 819 104 \$

				2016
	Solde de début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde de fin
Droits spécifiques sur les pneus neufs	27 926 102 \$	24 639 519 \$	(19 679 609) \$	32 886 012 \$
Contributions du Fonds vert pour la gestion des matières résiduelles	40 000	-	(40 000)	-
Consignation des contenants à remplissage unique	389 721	924 964	-	1 314 685
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 946 665	3 152 707	(2 069 242)	6 030 130
	33 302 488 \$	28 717 190 \$	(21 788 851) \$	40 230 827 \$

13. PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION DES CONTENANTS DE BOISSON

	2017	2016
Remboursement de consignes	9 548 386 \$	9 262 845 \$
Versement de prime d'encouragement à la récupération	3 077 225	2 964 729
	12 625 611 \$	12 227 574 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 28 398 \$ de mobilier et d'équipements (2016 : 830 \$), 121 956 \$ d'équipements informatiques (2016 : 144 366 \$), 134 298 \$ de logiciels (2016 : 21 736 \$), 56 976 \$ d'améliorations locatives (2016 : 0 \$) et pour 314 098 \$ de développement en cours (2016 : 521 416 \$). Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 7 516 \$ d'équipements informatiques (2016 : 75 299 \$), 24 142 \$ de mobilier et d'équipements (2016 : 8 094 \$), 0 \$ d'améliorations locatives

(2016 : 12 502 \$) et 115 389 \$ de développement informatique (2016 : 0 \$). Au cours de l'exercice 2016-2017 des développements informatiques pour le montant de 104 607 \$ (2016 : 394 876 \$) ont été mis en service.

En date du 31 mars 2017, le poste Fournisseurs et frais courus à payer inclut un montant de 35 000 \$ lié aux acquisitions d'immobilisations corporelles (2016 : 0 \$).

			2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	596 272 \$	(469 634) \$	126 638 \$
Équipements informatiques	861 055	(569 479)	291 576
Améliorations locatives	586 976	(484 597)	102 379
Logiciels	553 319	(429 532)	123 787
Développement informatique	911 915	(397 341)	514 574
Développement en cours	663 589	-	663 589
	4 173 126 \$	(2 350 583) \$	1 822 543 \$

			2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipements	592 016 \$	(459 629) \$	132 387 \$
Équipements informatiques	746 615	(453 648)	292 967
Améliorations locatives	530 000	(373 131)	156 869
Logiciels	419 021	(363 514)	55 507
Développement informatique	807 308	(244 525)	562 783
Développement en cours	564 488	-	564 488
	3 659 448 \$	(1 894 447) \$	1 765 001 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versée pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, la Société doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Société, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 673 182 \$ (2016 : 626 955 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. EXCÉDENT CUMULÉ

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le Conseil d'administration a adopté une résolution, réservant de l'excédent cumulé une somme de 35 000 000 \$ pour des grands enjeux de la planification stratégique 2017-2018 ou programmes sous sa gouverne.

					2017	2016
	Excédent cumulé au début	Affectation à l'excédent réservé	Utilisation de l'excédent (charge)	Excédent de l'exercice	Excédent cumulé à la fin	Excédent cumulé à la fin
Matières organiques	- \$	5 000 000 \$	- \$	- \$	5 000 000 \$	- \$
Contenants de boissons	1 788 500	8 211 500	-	-	10 000 000	1 788 500
Industries, commerces et institutions	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Visibilité et être la référence	-	5 000 000	-	-	5 000 000	-
Pneus hors d'usage	-	10 000 000	-	-	10 000 000	-
Total réservé	1 788 500	33 211 500	-	-	35 000 000	1 788 500
Non réservé	54 527 838	(33 211 500)	-	4 386 390	25 702 728	54 527 838
TOTAL	56 316 338 \$	- \$	- \$	4 386 390 \$	60 702 728 \$	56 316 338 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2017	2016
Créances à recevoir	1 077 480 \$	(2 521 681) \$
Transferts à recevoir du gouvernement du Québec	(779 379)	(6 874 140)
Charges à payer et frais courus	487 275	(326 641)
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation des contenants de boisson	1 277 918	(3 815 942)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation des contenants de boisson	398 037	520 217
Revenus reportés	29 038 016	28 717 190
Charges payées d'avance	207 256	(294 202)
	31 706 603 \$	15 404 801 \$

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle

conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

19. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 avec une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans et le 31 mars 2021.

La Société s'est également engagée par un bail à court terme pour la location d'espace d'entreposage de copeaux dans le cadre du programme des pneus hors d'usage. Ce bail se termine en décembre 2017.

La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles.

Le total des engagements au 31 mars 2017 est de 1 470 202 \$ pour les baux et de 450 000 \$ pour la Chaire (2016 : 1 780 606 \$ pour les baux, 50 000 \$ pour la Chaire).

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Chaire
2018	722 153 \$	112 500 \$
2019	243 585	112 500
2020	249 336	112 500
2021	255 128	112 500
	1 470 202 \$	450 000 \$

20. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et litiges

La Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires en litiges civils à l'égard de ses activités. À la date de préparation des états financiers, la direction après consultation auprès de ses avocats estime que l'issue de ces poursuites est indéterminée. Par conséquent, aucune

provision ni radiation n'a été constituée dans les états financiers. Par ailleurs, la direction n'est pas en mesure d'évaluer raisonnablement l'ampleur des montants que la Société pourrait être appelée à payer compte tenu de la nature de ces poursuites.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers découlant de son exploitation soit : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La direction est responsable d'établir les niveaux acceptables d'exposition à ces risques et d'examiner leurs incidences respectives sur les activités de la Société afin d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci soit investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et aux placements est également essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placements qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée des placements et les pondérations des sommes à investir.

Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité. De plus, la Société procède à une évaluation périodique de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Aucune provision n'a été prise pour l'exercice en cours et l'exercice précédent. Les échéances des créances à recevoir et les transferts à recevoir du gouvernement du Québec sont toutes inférieures à un an.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, soit les équivalents de trésorerie et les placements. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de ses équivalents de trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires, tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses équivalents de trésorerie et de ses placements. Si les taux d'intérêt pour l'exercice clos le 31 mars 2017 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 429 030 \$ (2016 : 398 395 \$), respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 mars 2017

22. BUDGET

Le budget 2016-2017 a été adopté le 17 février 2016 par le Conseil d'administration selon la présentation des états financiers de l'exercice précédent clos le 31 mars 2016.

	2017
REVENUS	
Droits spécifiques sur les pneus neufs	21 967 708 \$
Contributions du gouvernement du Québec	13 349 217
Consignation à remplissage unique	4 819 900
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 354 180
Revenus de placements	2 200 000
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	410 000
Autres	180 000
	<hr/>
	45 281 005
	<hr/>
CHARGES	
Contributions au programme des pneus hors d'usage	21 114 050
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles	11 151 776
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 249 976
Études et autres contributions	202 320
Traitements et avantages sociaux	7 561 228
Fonctionnement	2 639 921
Communications, éducation et sensibilisation	709 530
	<hr/>
	44 628 801
	<hr/>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	652 204 \$

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.

Développement durable



Bâtir un Québec plus vert, plus responsable et plus performant, voilà ce à quoi l'équipe de RECYC-QUÉBEC dédie ses efforts au quotidien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans sa volonté de poursuivre et d'approfondir sa démarche, RECYC-QUÉBEC a lancé son Plan d'action de développement durable 2016-2020 (PADD). Ce deuxième PADD pour RECYC-QUÉBEC est en vigueur du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2020.

En plus de prendre en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable, le PADD 2016-2020 a été élaboré en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et les directives du *Guide d'élaboration d'un plan d'action de développement durable* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En 2016-2017, RECYC-QUÉBEC a également renouvelé son partenariat avec la Ville de Montréal dans le cadre du troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise, *Montréal durable 2016-2020*.

Avec ce PADD, RECYC-QUÉBEC souhaite améliorer ses pratiques organisationnelles afin de favoriser une culture de développement durable, en plus de soutenir et d'encourager ses partenaires à contribuer eux aussi à une société plus responsable. Le [Plan d'action de développement durable 2016-2020](#) est disponible sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC.

En 2016-2017, RECYC-QUÉBEC a procédé à une planification de la mise en œuvre de son plan d'action afin de décliner chacune des cinq actions prévues et de définir des échéances pour leur mise en œuvre. Ses réalisations pour l'année 2016-2017 sont présentées dans les pages suivantes.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

1.1 RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTION 1 : RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique	1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable chez RECYC-QUÉBEC	100 % des actions du plan de gestion écoresponsable mis en œuvre d'ici 2020	État d'avancement du plan de gestion écoresponsable

RECYC-QUÉBEC souhaite contribuer à l'exemplarité des pratiques au sein de l'appareil gouvernemental. Pour ce faire, un diagnostic sera effectué, suivi de la mise en œuvre d'un plan de gestion écoresponsable touchant les six domaines d'intervention suivants : activités courantes de gestion administrative, transport et déplacements des employés, bâtiments et infrastructures, technologies de l'information et des communications, communications gouvernementales et organisation d'événements, et marchés publics.

Résultats obtenus :

Mise en œuvre de 31 % (9/29) des actions du plan de gestion écoresponsable.

Réalisations :

Activités courantes de gestion administrative

- Sensibilisation auprès du personnel responsable des achats courants et modification des pratiques d'achat pour certains produits et services courants (fournitures de bureau) afin de favoriser des produits à contenu recyclé et à faible impact environnemental;
- Gestion des biens excédentaires : revente de mobilier et de matériel informatique excédentaire aux employés lors d'un encan silencieux dont les profits ont été versés à la campagne Entraide, disposition des biens favorisant le réemploi et le recyclage, etc.;
- Recyclage de bannières autoportantes en sacs réutilisables par une entreprise d'économie sociale.

Transport et déplacements des employés

- Ouverture d'un compte Téo Taxi (transport électrique) (18 % de tous les déplacements en taxi en 2016-2017).

Bâtiments et infrastructures

- Réaménagement des bureaux de Montréal (utilisation exclusive de peintures recyclées, réemploi de modules de cuisine pour créer un îlot, remise à neuf du mobilier de cuisine à l'aide de comptoirs certifiés FSC et GreenGuard, remise à neuf de près de 50 chaises de salles de rencontre, achat de mobiliers de bureau et de chaises d'une entreprise québécoise écoresponsable, etc.).

Technologies de l'information et des communications

- Révision des pratiques de changement des postes informatiques pour maximiser la période d'utilisation du matériel au-delà de la garantie du fabricant et jusqu'à sa fin de vie réelle;
- Achat d'appareils qui combinent les fonctionnalités des tablettes et des ordinateurs en vue de réduire le matériel informatique;
- Achat de matériel certifié EPEAT Argent ou plus élevé;
- Amélioration des équipements (serveurs) permettant une diminution de la chaleur émise de 38,6 % de la consommation énergétique.

Communications gouvernementales et organisation d'événements

- Commandites de 19 événements écoresponsables;
- Conception de trophées fabriqués de matériaux recyclés par un artisan local.

Marchés publics

- Évaluation des soumissionnaires en fonction de critères de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 (SUITE)

1.2 RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

ACTION 2 : RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ RECYC-QUÉBEC

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable chez RECYC-QUÉBEC	100 % des processus décisionnels identifiés dotés d'un mécanisme visant la prise en compte des principes de développement durable	Degré d'implantation de la prise en compte des principes de développement durable dans les processus décisionnels identifiés

RECYC-QUÉBEC améliorera l'intégration de la prise en compte des principes de développement durable dans ses processus décisionnels. Elle souhaite également continuer à sensibiliser et à former ses employés et membres de la direction à la prise en compte des principes de développement durable.

Résultats obtenus :

Les processus décisionnels n'ont pas encore été formellement ciblés. Une prise en compte des principes a été réalisée en 2016-2017.

Réalisation :

- Prise en compte des principes de développement durable dans le cadre de l'élaboration du plan d'action de développement durable.

1.5 RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

ACTION 3 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	3. Mettre en œuvre des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture	Au moins une activité en lien avec la culture par année	Nombre d'activités permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture

RECYC-QUÉBEC s'est engagée à mettre en œuvre des activités qui contribueront à « valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois. »

Résultat obtenu : Deux activités en 2016-2017.

Réalisations :

- Commandite du Salon des artisans récupérateurs 2016, présenté par RECYC-QUÉBEC;
- Conception de trophées fabriqués de matériaux recyclés par un artisan local dans le cadre des remises des mentions spéciales de réduction à la source du programme d'attestation ICI ON RECYCLE!

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

2.1 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE, VERTE ET RESPONSABLE

ACTION 4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES CHEZ NOS PARTENAIRES, CLIENTÈLES ET FOURNISSEURS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables	4. Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables chez nos partenaires, clientèles et fournisseurs	Trois initiatives visant à appuyer nos partenaires et clients Trois initiatives visant à appuyer nos fournisseurs 2 500 attestés au programme ICI ON RECYCLE!	Nombre d'initiatives visant à appuyer nos partenaires Nombre d'initiatives visant à appuyer nos fournisseurs Nombre d'industries, commerces et institutions attestés au programme ICI ON RECYCLE!

Résultats obtenus :

Neuf initiatives visant à appuyer nos partenaires, une initiative visant à appuyer nos fournisseurs et 957 attestés au programme ICI ON RECYCLE!, incluant 478 nouveaux attestés.

Réalisations :

- Plusieurs formations en GMR et sur le programme ICI ON RECYCLE!, dont dix pour les ICI mises sur pied en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke (94 participants);
- Remise d'attestations aux participants du programme ICI ON RECYCLE! ayant atteint le niveau 3 lors de cérémonies de reconnaissance dans toutes les régions du Québec, remise de sept mentions spéciales « Réduction à la source » à des ICI pour leur initiative originale de réduction;
- Financement de quatorze projets dans le cadre de l'appel de propositions Transition vers l'économie circulaire (APTEC) (plus de 3,4 M\$ engagés) et de huit projets dans le cadre des Appels de propositions sur la réduction à la source (APRS) (plus de 2,8 M\$ engagés);
- Financement de 26 projets dans le cadre du programme Performance des ICI en GMR – Volet 3 : Regroupement de la GMR dans les ICI visant à mutualiser et à optimiser la récupération des matières résiduelles dans les ICI (plus de 700 ICI appuyées pour un montant global de près de 400 000 \$);

- Présentation d'ICI ON RECYCLE! aux coordonnateurs régionaux en développement durable du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et participations à deux rencontres de leur Table des coordonnateurs en développement durable;
- Participation aux activités de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises en développement durable (TACEDD);
- Prix RECYC-QUÉBEC Vision Innovation 2017 avec le 3R MCDQ visant à reconnaître les réalisations innovantes d'une micro, d'une très petite, d'une petite ou d'une moyenne entreprise dans le secteur des résidus de CRD;
- Formation et présence des membres de l'Escouade RECYC-QUÉBEC sur les lieux d'événements et festivals afin de sensibiliser la population à la bonne gestion des matières résiduelles;
- Évaluation des soumissionnaires en fonction de critères de développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

6.2 ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

ACTION 5 : ACCOMPAGNER LES ORGANISMES MUNICIPAUX DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR PERFORMANCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL	ACTION DU PLAN D'ACTION	CIBLE(S) DE L'ACTION ET ÉCHÉANCE(S)	INDICATEUR(S)
6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	5. Accompagner les organismes municipaux dans l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles	Service d'accompagnement mis en place Reconnaissance mise en place	Mise en place d'un service d'accompagnement Mise en place d'une reconnaissance portant sur la performance des acteurs publics en gestion des matières résiduelles

Résultats obtenus :

Service d'accompagnement en place (911 demandes d'accompagnement, 65 PGMR sur 76 sont entrés en vigueur) et étude de faisabilité concernant la mise en place d'un programme de reconnaissance pour les municipalités en élaboration.

Réalisations :

- Service d'accompagnement destiné aux organismes municipaux dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur PGMR (911 demandes d'accompagnement, 65 PGMR sur 76 sont entrés en vigueur);
- Formations rejoignant 218 participants dans quinze villes à travers la province sur les leviers financiers de la GMR;
- Participation à un comité de travail sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles en milieux nordiques et isolés et sur la valorisation énergétique et la gestion des matières résiduelles dans les communautés isolées du nord du Québec;

- Participation à deux groupes de travail de Réseau Environnement concernant la collecte-transport et appels d'offres en gestion des matières résiduelles;
- Conférence portant sur les appels d'offres au Colloque de la gestion des matières résiduelles de Réseau Environnement;
- Atelier sur la gestion des matières résiduelles dans le cadre du Congrès de la FQM;
- Présentation dans le cadre d'une rencontre des élus membres de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) portant sur les matières organiques.
- 90 établissements municipaux provenant de 67 municipalités attestés au programme ICI ON RECYCLE!

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 (SUITE)

AUTRES ACTIONS AUXQUELLES RECYC-QUÉBEC CONTRIBUE DANS LE CADRE DE SON MANDAT

En plus de mettre en place un plan d'action répondant aux objectifs gouvernementaux de développement durable, RECYC-QUÉBEC a contribué à la Stratégie gouvernementale de développement durable en réalisant les actions suivantes en 2016-2017 :

- Coopération aux niveaux national et international en matière de développement durable et signature d'une nouvelle entente entre RECYC-QUÉBEC et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, France);
- Appui au développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec par des programmes d'aide financière, des travaux en lien avec l'écoconception et la recyclabilité des produits, ainsi que par des analyses de cycle de vie (tasses);
- Investissement et soutien financier en appui à la transition vers une économie verte et responsable par le biais de : Appel de propositions en transition vers l'économie circulaire (APTEC), Appel de propositions pour soutenir des initiatives de recyclage et de valorisation des résidus provenant du secteur construction, rénovation et démolition (APCRD), Appel de propositions sur la réduction à la source (APRS) et Appel de propositions sur le gaspillage alimentaire;
- Développement et mise en valeur des compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable en développant des formations continues en GMR pour les clientèles de RECYC-QUÉBEC (CUFE);
- Information et sensibilisation sur la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et la lutte au gaspillage alimentaire pour aider les consommateurs à faire des choix responsables;
- Appui et mise en valeur des activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités par le programme d'aide financière *Économie sociale et mobilisation des collectivités*.



RECYC-QUÉBEC
Québec 

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca
recyc-quebec.gouv.qc.ca

LIGNE INFO-RECYC
Sans frais/1 800 807-0678
Région de Montréal/514 351-7835

BUREAU DE QUÉBEC
300, rue Saint-Paul, bureau 411
Québec (Québec) G1K 7R1
418 643-0394

BUREAU DE MONTRÉAL
141, avenue du Président-Kennedy, 8^e étage
Montréal (Québec) H2X 1Y4
514 352-5002



ISBN : 978-2-550-79407-3

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En cohérence avec la mission de l'organisation, le rapport annuel 2016-2017 existe en version PDF et sur microsite.

Si vous désirez obtenir la version accessible de ce document, conformément au Standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02), veuillez communiquer avec nous.